

Formation CAPITAINE 3000 (CAP3000)

Procédure de candidature

Ouverture des candidatures :	09 mars 2026
Clôture des candidatures :	26 juin 2026 (23h59 - heure de Paris)
Réponse sur admission :	au plus tard le 03 juillet 2026
Lieu de la formation :	Nantes
Début de la formation en cas d'admission :	01 septembre 2026
Fin de la formation :	18 décembre 2026
Frais de scolarité :	1600€ UE – 8000€ hors UE (Tarifs 2025-2026 à titre indicatif)

CONDITIONS REQUISES POUR CANDIDATER :

- Peuvent candidater les marins professionnelles dont le parcours est en conformité avec les conditions d'admission en formation de Capitaine 3000 mentionnée dans l'article 5 de l'arrêté du 18 avril 2016 relatif à la délivrance du brevet de Second Capitaine 3000 et du Brevet de Capitaine 3 000. (<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000032455890/>)

SELECTION :

La sélection s'effectue en deux phases :

1. Les candidatures complètes sont adressées à l'Administration des Affaires Maritimes. Elle inscrit aux examens et une candidature non conforme aux conditions d'admission réglementaires sera écarté. Une candidature non complète sera écartée par l'ENSM.

Les candidats possédant des titres et brevets étrangers, devront les faire endosser par l'administration des affaires maritimes françaises.

Si le stagiaire est étranger, non ressortissant d'un état de l'UE, il devra être titulaire d'un droit de séjour sur le territoire français couvrant toute la période de formation.

2. Si le nombre de candidatures complètes et conformes est supérieure aux nombres de places disponibles, la direction de l'ENSM définira un critère de sélection

1. MODALITES DE CANDIDATURE

a) INSCRIPTION

La candidature se fait uniquement en ligne en se connectant sur le lien ci-dessous :

<https://extranet.supmaritime.fr/faces/Login.xhtml>

ATTENTION : Si vous ne disposez pas encore de compte, cliquer sur « création de compte » et compléter le formulaire en ligne. Enregistrez votre saisie puis vous recevrez un mail vous permettant d'accéder à votre espace extranet ENSM et ainsi vous inscrire en ligne.

A la suite de l'inscription en ligne, le candidat recevra un courriel de confirmation de préinscription.

b) APTITUDE MEDICALE

Les candidats doivent s'assurer avant l'entrée en formation de satisfaire aux conditions d'aptitude physique à la profession de marin définies par le décret n° 2015-1575 du 03 décembre 2015.

Si le candidat est admis, il doit certifier cette aptitude par un médecin du service de santé des gens de mer.

La liste des services de santé des gens de mer est à télécharger sur le site :

https://www.mer.gouv.fr/sites/default/files/2024-03/Adresses_des_Services_de_Sante_des_Gens_de_Mer_mars_2024.pdf

2. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

1. Photocopie de la carte nationale d'identité (recto-verso) ou du passeport ;
2. Certificat d'aptitude physique ;
3. Justificatif des brevets ou diplômes en fonction des conditions du Titre II, Article 5, Alinéa 2 de l'Arrêté du 18 avril 2016 relatif à la délivrance du brevet de second capitaine 3 000 et du brevet de capitaine 3 000 :
 - Diplôme d'officier chef de quart passerelle après avoir suivi le cursus de formation professionnelle des officiers à la passerelle
- OU**
- Diplôme d'officier chef de quart passerelle de la filière professionnelle pont
4. Cerfa 15580 ;
5. Copie du relevé de navigation du candidat (état de services du portail du marin) ;
6. Curriculum vitae* ;
7. Une attestation responsabilité civile (pourra être fournie le jour de la rentrée administrative) ;
8. Une photo d'identité (à charger dans Mon compte, mes informations sur votre espace personnel de candidat sur notre site intranet).

** Expliciter les sigles, donner les appellations complètes des formations suivies, diplômes et titres obtenus.*

Les pièces du dossier sont à enregistrer au format PDF sur votre espace candidat extranet ENSM et codifiées comme suit :

- CNI_NOM DU CANDIDAT (carte nationale d'identité) ou PAS_NOM DU CANDIDAT (passeport)
- MED_NOM DU CANDIDAT (attestation aptitude médicale)
- DIP_NOM DU CANDIDAT (diplôme ou brevet)
 - DIP1_NOM DU CANDIDAT > diplôme n°1
 - DIP2_NOM DU CANDIDAT > diplôme n°2
 -
- CERFA_NOM DU CANDIDAT (CERFA 15580)
- NAV_NOM DU CANDIDAT (relevé de navigation)
- CV_NOM DU CANDIDAT (curriculum vitae)
- RESP_NOM DU CANDIDAT (responsabilité civile)
- AUTRES_NOM DU CANDIDAT (tout autre pièce à apporter au dossier)
 - AUTRES1_NOM DU CANDIDAT > information n°1
 - AUTRES2_NOM DU CANDIDAT > information n°2
 - ...

La candidature à la sélection est effective qu'une fois l'ensemble des pièces justificatives reçues et validées. Un dossier incomplet ne sera pas soumis à la commission de sélection.

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

En cas de désistement, le candidat doit informer l'ENSM afin de sélectionner un candidat placé en liste complémentaire.

Contact : bef.nantes@supmaritime.fr